

# Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

<b>Unité territoriale :</b> Saône-et-Loire	<b>Subdivision :</b> 71C
<b>Nom(s) du ou des inspecteurs :</b> Frédéric FILLAUDEAU <b>Date de la lettre d'annonce de l'inspection :</b> 22/09/2011 <b>Date de l'inspection :</b> 27/10/2011 <b>Type d'inspection :</b> <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> annoncée <input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle <b>motif de la planification :</b> <input type="checkbox"/> ou <b>détail des circonstances :</b> Plan de contrôle des installations classées.. . / .....	
<b>Société :</b> HAULOTTE GROUP <b>Commune :</b> Le Creusot <b>Activité :</b> Fabrication de plates-formes élévatrices et de nacelles automotrices	<b>Autorisation</b> <b>Priorité :</b> autre
<b>Liste des installations inspectées :</b> établissement <b>Thèmes :</b> récolelement des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 28 janvier 2005 <b>Référentiels de l'inspection :</b> - arrêté préfectoral d'autorisation n° 05/249/2-3 du 28 janvier 2005 - arrêté ministériel du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	
<b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b> M. Laurent GRENIER, directeur division Le Creusot M. Philippe TARDY, responsable environnement HAULOTTE GROUP Mlle Catherine BRODA, responsable environnement du site Mme Aurore BEZIADE, collaboratrice «coordinateur environnement» M. Hervé GARNIER, responsable maintenance M. Stéphane GUYOT, coordinateur sécurité	
<b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :</b>  Après une forte baisse de l'activité depuis l'année 2009 et une période de chômage partiel, l'activité a repris sur le site en rythme de travail journalier depuis juin 2011. L'entreprise qui est certifiée ISO 9001 s'est engagée dans une démarche de certification ISO 14001.  L'impression générale est bonne. Les contrôles réglementaires sont effectués. Les principales observations faites lors de l'inspection par rapport aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 28 janvier 2005 sont les suivantes :  - article 32.2 : l'exploitant ne dispose pas d'un état des stocks de produits dangereux détenus, avec leur localisation, accessible à tout moment, - article 36 : - il est demandé à l'exploitant d'établir un planning de traitement des non-conformités et observations suite au contrôle des installations électriques de mai 2011, - les exercices incendie ne sont pas mentionnés dans le registre hygiène et sécurité du travail.	

**Suites envisagées :**

Lettre à l'exploitant afin de lui rappeler les observations mentionnées lors de l'inspection.

**Liste des documents établis suite à la visite :**

Bordereau de transmission au préfet

Tableau des constats

Lettre à l'exploitant

Dijon, le 2 novembre 2011

L'inspecteur des installations classées,

***SIGNE***

Frédéric FILLAUDEAU